

**DÉPARTEMENT  
DU  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
ROUGEGOUTTE**

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la convocation :  
04/11/2022

**SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022**

\*\*\*\*\*

Date d'affichage :  
24/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence  
Mme GROSCLAUDE Sarah – M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean –M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.**

**Objet de la délibération**

**N° 96**

**MODIFICATION DE LA  
DELIBERATION N° 85  
DU 05 OCTOBRE 2022**

**VOIRIE & SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE : TRAVAUX  
DE SIGNALISATION  
VERTICALE ET  
HORIZONTALE**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS  
DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL**

Le Maire rappelle la délibération n° 85 du 05 octobre 2022 qui nécessite une modification. Il rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurité routière ont été actés lors de réunions et d'échanges précédents ; il convient en effet de prendre en compte les trois points suivants :

- ❶ de mettre la rue Traversière en sens unique et de créer une zone 30 sur toute la longueur de cette voie ;
- ❷ d'assurer rue des Ecoles la sécurité devant le Mairie en interdisant le stationnement côté impaire entre le n° 3 et le n° 5A et entre le n° 5 et le n° 7.
- ❸ de rappeler la réglementation de la limitation de vitesse sur la RD 12 à l'entrée de Rougegoutte côté Grosmagny avec un radar pédagogique.

Le coût de ces travaux :

- ↪ achat d'un miroir 600/400 = 346,02 € HT soit 415,22 € TTC
- ↪ achat de panneaux : stop, limitation de vitesse 30, stationnement interdit = 532,26 € HT soit 638,71 € TTC
- ↪ travaux de peinture routière NF2 zébrage blanc, traçage de bande Stop, travaux T1 marquage routier = 978 € HT soit 1.173,60 € TTC.

↳ achat panneau virage rue des 76 ;93 € TTC.

↳ déplacement d'un radar pédagogique sis actuellement route de Chaux à Rougegoutte et pose de ce radar sur la RD 12 avenue de Lattre de Tassigny à l'entrée de Rougegoutte, côté Grosmagny = 300,00 € HT soit 360,00 € TTC.

**Total HT 2.142,39 €**  
**Total TTC 2.570,86 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1) Décide de réaliser ces travaux de sécurité routière ;
- 2) Sollicite une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental ;

3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	2.142,39 €	① Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (50 % du montant HT)	1.071,19 €
		② Autofinancement	1.071,19 €
<b>Total</b>	<b>2.142,39 €</b>		<b>2.142,39 €</b>

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 24/11/2022

**Le Maire,  
Guy MICLO**



Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

